



Grenville•sur•la•Rouge

*Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate*

**Projet de mine de Canada Carbon à Grenville-sur-la-Rouge:
La Cour rejette la demande de la minière de scinder sa requête en deux**

Grenville-sur-la-Rouge, jeudi 6 décembre 2018 – La Cour supérieure du Québec a rejeté hier la demande de la compagnie minière Canada Carbon de scinder en deux sa requête pour contester la réglementation de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Canada Carbon tentait de faire valoir que sa requête concerne deux projets distincts : une mine de graphite sur laquelle selon ses prétentions la municipalité n’aurait pas le pouvoir de régler en vertu de l’article 246 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, et une carrière de marbre, pour laquelle la compagnie prétend avoir des droits acquis.

Le tribunal a déclaré que la scission de l’instance ne doit pas servir à avantager une partie dans la conduite de son dossier, mais bien à assurer une saine gestion de l’instance et à économiser les ressources judiciaires, une démonstration que Canada Carbon n’a pas été en mesure de faire.

Dans le jugement, le tribunal a également noté que la paralysie du projet dont se plaint Canada Carbon « *découle directement de son choix, depuis toujours, de concevoir la mine de graphite et la carrière de marbre comme un projet unique, tel qu’il ressort des différentes demandes d’autorisation qui étaient invariablement faites pour les deux sites; commercialement, un projet n’allait pas sans l’autre* ».

«La carrière de marbre fait partie du projet minier de Canada Carbon depuis le début; la compagnie ne peut pas ajouter ou retirer le projet de carrière, selon son bon vouloir, seulement parce qu’elle pense que cela l’arrangerait dans les nombreuses procédures judiciaires qu’elle nous fait subir. Canada Carbon demande maintenant au tribunal de corriger ses erreurs tout en prenant en otage la population de la municipalité, ce qui est inacceptable et injuste», selon Tom Arnold, maire de Grenville-sur-la-Rouge.

La municipalité a mis sur pied un site de socio financement afin de recueillir les dons du public pour la soutenir dans ses efforts pour défendre les intérêts de ses citoyens: www.solidaritegslr.ca.

Voir tous les communiqués de la municipalité : <http://gslr.ca/bulletin-municipal/>.

-30-

Source : Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
Téléphone : (819) 242-8762

Questions légales : Me Marc-André LeChasseur, Bélanger Sauvé
Téléphone : (514) 876-6228
Courriel : malechasseur@belangersauve.com